

REUNION DU 13 OCTOBRE 2003

L'an deux mil trois, le 13 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 07 Octobre 2003.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, BOUFFINIER, PICHOT, RELIER, CHAPLAIN, BRASSEUR, HEULAND, CLER, PERRET et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC et MARTIN.

Absent Excusé : Monsieur LEBEAU

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 02 Octobre 2003, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE DREUX

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public envisagé route de Dreux, dans le cadre des dispositions de la convention départementale pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Après étude, et recensement des coûts afférents aux travaux auprès notamment du Syndicat Départemental d'électricité et de France Télécom, le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

Réseaux	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnels Travaux (en € HT)	Fonds d'aides(Syndicat, Conseil Général,EDF).	Commune			
Electrique	Syndicat Electrique	1 ^{er} plafond	45 000.00 €	80 %	36 000.00 €	20 %	9 000.00 €
		2 ^{ème} plafond		50 %		50 %	
		3 ^{ème} plafond				100 %	
		S/TOTAL	45 000.00 €		36 000.00 €		9 000.00 €
génie civil de télécom.	Commune	1 ^{er} plafond	17 600.00 €	40 %	7 040.00 €	60 %	10 560.00 €
		2 ^{ème} plafond				100 %	
		S/TOTAL	17 600.00 €		7 040.00 €		10 560.00 €
Câblage de Télécom.	France Télécom	Totalité	6 600.00 €			100 %	6 600.00€
		S/TOTAL	6 600.00 €				6 600.00 €
Eclairage public	Commune	1 ^{er} Plafond	19 800.00 €	70 %	13 860.00 €	30 %	5 940.00 €
		2 ^{ème} Plafond		50 %		50 %	
		S/TOTAL	19 800 .00 €		13 860.00 €		5 940.00 €
TOTAUX			89 000.00 €		56 900.00 €		32 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'enfouissement des réseaux aériens à intervenir route de Dreux, et le plan de financement correspondant, ainsi présentés,

- S'engage à ce que le lancement des travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la commune (génie civil de télécommunications, éclairage public) intervienne au cours de l'année 2004, en coordination avec les autres intervenants (syndicat Départemental d'Electricité, France Télécom),
- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2004,
- Approuve le versement de contribution financière de la commune aux travaux sur le réseau électrique auprès du Syndicat Départemental d'Electricité d'Eure et Loir (soit 50 % au démarrage des travaux et le solde une fois ceux-ci achevés),
- Sollicite du Conseil Général :
 - . Une subvention de 40 % du montant hors taxes des travaux de génie civil de télécommunications (dans la limite de 17 600.00 € HT de travaux).

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente un devis des Ets FORCLUM qui comprend le remplacement systématique des lampes, la première année et des visites de contrôle les années suivantes :

ANNEE 1/ REMPLACEMENT SYSTEMATIQUE DE TOUTES LAMPES (FOURNITURES COMPRISES)

<u>Nombre de visites/an</u>	<u>Forfait/ point lumineux € HT</u>	<u>Nombre de points lumineux contrôlés</u>	<u>Montant annuel € HT</u>
1	18.77 €	1 x 106 = 106	1 989.62 €
		TVA 19.60 %	389.97 €
		Montant annuel € TTC	2 379.59 €

ANNEES SUIVANTES : VISITES PERIODIQUES DE CONTROLES (FOURNITURES COMPRISES)

<u>Nombre de visites/an</u>	<u>Forfait /point lumineux € HT</u>	<u>Nombre de points lumineux contrôlés</u>	<u>Montant annuel € HT</u>
2	3.97 €	2x 106 = 212	841.64 €
		TVA 19.60 %	164.96 €
		Montant annuel € TTC	1 006.60 €

L'avantage de cette formule : en principe le problème des lampes grillées sera pratiquement inexistant, actuellement il arrive que l'on nous signale une rue sans éclairage peu après une intervention dans un autre secteur de la commune.

L'inconvénient : un coût plus élevé qu'une opération au coup par coup.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

- 3 avis défavorable

- 10 avis favorable

Le devis est accepté, Monsieur BOUFFINIER contactera l'Entreprise FORCLUM pour voir s'il est possible de négocier une diminution du prix pour la 1^{ère} année, considérant que les lampes route d'Anet et aux Champarts seront neuves.

DEPLACEMENT D'UN POTEAU RUE DU MOULIN JAUNE

Monsieur le Maire présente le devis établi par EDF d'un montant de 2 679.84 € TTC pour déplacer ce poteau.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis.

RESTAURATION DU LAVOIR DES FONTAINES

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

- AEV parcs et jardins d'un montant de 11 050.50 € HT pour le reprofilage du terrain, la fourniture et la plantation d'arbustes sur le terrain jouxtant le lavoir.

- Ets PECQUENARD pour la réfection de la toiture d'un montant HT de 10 387.50 €.

Ces devis seront transmis au SIPAD afin de solliciter une subvention pour ces travaux.

ASSEMBLEE GENERALE DU CREDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole a souhaité que sa prochaine assemblée générale ait lieu à Rouvres. La date retenue est le 2 Mars 2004.

DISTRIBUTION GAZ DE FRANCE

Monsieur RELIER a préparé le courrier suivant à envoyer aux habitants de Rouvres :

« Madame, Monsieur,

Vous avez pu constater que l'arrivée du gaz à Rouvres est maintenant effective.

Plusieurs riverains en bénéficient depuis quelques semaines et l'accueil très positif de nombreux autres à la possibilité de se raccorder rapidement a déjà conduit GDF à élargir le programme 2003 en prolongeant le réseau jusqu'à la Vallée Fleurie.

Il est certain que si nous montrons à GDF que les habitants de Rouvres ont un besoin urgent du gaz, en particulier pour le chauffage, nous bénéficierons probablement de priorités d'investissement de leur part.

En conséquence, si vous êtes intéressés, nous vous remercions de bien vouloir retourner en Mairie le questionnaire ci-joint, sachant que vos réponses et vos souhaits ne représentent, en aucun cas, un engagement vis à vis de GDF. Par contre, la fiabilité des réponses sera, sans aucun doute, un gage d'implantation rapide du gaz sur l'ensemble du bourg.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments dévoués. »

QUELQUES PRIX 2003 (à titre indicatif)

<u>Raccordement au réseau</u>	- avec chauffage (dans un délai de 1 an) :	321.67 € TTC
	- sans chauffage	723.75 € TTC
Pose du coffret par GDF	(peut être posé par l'abonné)	150 € TTC
Abonnement	- contrat chauffage	124 € TTC par an
	- contrat eau chaude + cuisine	35 € TTC par an
	- contrat cuisine seule	25 € TTC par an
Prix du Kwh	- contrat chauffage	3.82 € TTC /Kwh
	- contrat eau chaude + cuisine	0.05 € TTC /Kwh
	- contrat cuisine seule	0.06 € TTC /Kwh

ENQUÊTE DISTRIBUTION DU GAZ A ROUVRES

(à retourner en Mairie de Rouvres)

Votre **NOM** :.....
Votre **ADRESSE**.....

1. Le raccordement au gaz de votre habitation vous paraît-il :

très intéressant	très urgent
intéressant	urgent
assez intéressant	assez urgent
pas intéressant	pas urgent

2. Envisagez-vous l'utilisation du gaz pour :

le chauffage
l'eau chaude
la cuisine

3. Dès que le gaz dessert votre rue, êtes vous prêts à vous raccorder :

immédiatement
dans l'année
ultérieurement

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'envoi de ce courrier et espère avoir un maximum de réponses positives.

ACCES TERRAIN SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide d'interdire à tous véhicules l'accès du terrain entre la salle des fêtes et la rivière. Des grès seront posés à chaque accès.

11 NOVEMBRE

La cérémonie aura lieu à 11 h 50 et sera suivie d'un vin d'honneur.

POSE D'UNE LAMPE D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX MORDANTS

Afin d'éclairer l'arrêt du bus scolaire, le conseil municipal accepte le devis des Ets FORCLUM d'un montant TTC de 1 435.97 €. Le foyer de cette lampe sera récupéré, route d'Anet.

CONTRAT ENFANCE TEMPS LIBRE

Un premier diagnostic a été réalisé qui a été présenté aux élus des communes concernées. La deuxième partie proposera un schéma de développement. Madame DURON ne pouvant assister à toutes les réunions, Madame BIAS ayant accepté d'être déléguée participera elle aussi à partir du 17 Octobre aux réunions de travail.

ECOLES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers envoyés par Madame GERVAISE, directrice de l'école concernant des demandes de subventions pour des activités extérieures.

Classe de CM1 – CM2

- piscine 1 fois par semaine, coût hebdomadaire 99 € + transport.
- voyage scolaire au Futuroscope 5 jours au mois de Mai, prix de revient 228 € par élève.

Ecole maternelle moyens/grands

- partenariat avec le poney club de Berchères pour 10 séances, coût estimé 110 € par séance + transport.

Monsieur le Maire indique que l'avis concernant ces demandes appartient au Syndicat. Actuellement aucun budget n'a été prévu pour financer ces activités. La possibilité de réaliser ces demandes en 2004 sera étudiée au prochain budget.

Le conseil municipal émet le même avis que le Syndicat.

Demandes concernant la commune

- Installation d'une sonnette : avis favorable.

- Pose de deux boîtes aux lettres à l'entrée de l'école, une pour l'école, l'autre pour les parents d'élèves, difficile de trouver un emplacement pour les installer, actuellement Madame ROBILLARD reçoit le courrier et le transmet aussitôt à l'école. Le conseil municipal estime que cela peut continuer de la même manière : avis défavorable.

- Fourniture de timbres à l'école, le courrier peut continuer à être affranchi à la Mairie qui dispose d'une machine à affranchir.

- Sécurité des élèves et stockage matériel à la salle des fêtes.

- Ecole maternelle mise en commun du matériel d'évolution gymnique avec association baby gym.

- La classe de CM1 – CM2 a besoin d'un endroit pour ranger le matériel leur permettant de pratiquer différentes activités. Cette possibilité sera étudiée par la commission de travaux.

- Buts de foot-ball non conformes aux règles de sécurité : ceux-ci seront démontés.

- Accès pédestre par la route de Mantes, impossible en raison de l'absence de trottoirs ou de bas côtés sécurisés. Que peut envisager la commune pour assurer la sécurité des enfants pendant le trajet ?

Monsieur le Maire indique qu'actuellement aucun aménagement n'est prévu rue de Mantes. Si Madame GERVAISE estime le trajet dans cette rue dangereux, il lui appartient de décider de l'emprunter ou non. Il ne faut surtout pas faire courir de risques aux enfants, la cour et le préau de l'école seraient peut-être plus adaptés aux séances de gymnastique.

Avis partagé du conseil municipal.

INFORMATION DE LA PAUSE CAFE

A l'occasion des 2 ans de la Pause Café, Monsieur MORANDI organise à la salle des fêtes le 22 Novembre un cocktail, buffet froid avec une participation de 5 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PICHOT

Signale un aménagement à voir sur un trottoir rue des Forges.

Madame BOURGEOIS

Souhaite savoir si beaucoup de courrier transite par le site Internet. Quelques personnes nous consultent de cette manière. Une amélioration sera apportée par notre fournisseur FX.Com dans la recherche du site Internet de Rouvres.

Monsieur CLER

Souhaite savoir si les particuliers peuvent obtenir des photos aériennes de Rouvres à partir du CD-Rom acheté par la commune.

La commune dispose des photos aériennes mais n'a pas le droit de les utiliser dans un but commercial. Il faut se mettre en relation avec le journal de l'Action Républicaine qui peut fournir la photo souhaitée.

Monsieur BRASSEUR

Souhaite que des solutions soient trouvées pour le rangement du matériel des associations à la salle des fêtes. La commission des travaux se réunira pour voir de quelle manière traiter cette question.

Monsieur RELIER

Souhaite réunir la commission de la communication pour la composition du prochain bulletin et la mise à jour du site Internet.

Souhaite que SEGILOG organise une réunion pour présenter au Conseil Municipal le programme informatique concernant le cadastre.

SIPAD – La signature entre le Département et le SIPAD pour le contrat départemental de développement rural a eu lieu le vendredi 10 Octobre, en présence du Président du Conseil Général et des élus concernés pour une somme de subvention maximale d'environ 4 200 000 € .

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 55.

